une heure où les dissentiments qui déchirent l'Europe paraissent plus aigus que jamais, mais c'est dans dix ans seulement que l'on pourra se rendre compte que Briand est mort trop tôt, qu'il a été un génial précurseur et qu'il a voulu engager l'Europe dans la seule voie pouvant la conduite à la paix et à la prospérité.

Notre correspondant de Berlin nous téléphone d'autre part :

On sait que M. Briand jouissait en Allemagne d'une considération particulière. Pour les Allemands pacifistes, il était l'homme de la paix; pour les autres, il était du moins une personnalité dont on reconnaissait les intentions généreuses, l'habileté et les qualités humaines. Ces sentiments s'expriment dans la presse de ce matin, qui rend unanimement hommage au défunt. A droite, on souligne particulièrement son patriotisme, prétendant même qu'il n'a jamais défendu que des intérêts purement français derrière une façade de discours et de gestes patriotiques.

Aristide Briand, écrit le *Berliner Tageblatt* (démocrate), restera avant tout, dans le souvenir des hommes, comme un orateur incomparable qui s'enflammait à ses propres idées et entraînait ses auditeurs. C'était aussi un tacticien parfait de la discussion parlementaire, un diplomate qui, dans la conversation, imposait l'attention à ses adversaires, un homme d'Etat qui vit toujours plus loin que les autres. Il a dit un jour à ses amis : « Il est dangereux d'avoir raison dix ans trop tôt. » En dehors de ses qualités d'homme d'Etat et de ses talents d'orateur, c'était un homme simple et bon que ses amis et ses fonctionnaires aimaient et en qui le peuple français avait foi.

La *Vossische Zeitung* (démocrate) et le *Vorwærts* soulignent l'importance de la collaboration entre M. Briand et Stresemann :

Stresemann, écrit l'organe social-décocrate, comprenait Briand comme Briand Stresemann. Parce que ces hommes s'efforçaient de servir chacun son peuple et de comprendre le peuple voisin, ils ont été poursuivis, l'un et l'autre, par les nationalistes de leur pays et traqués jusqu'à leur mort. Ils ont été soutenus par la social-démocratie. C'est pourquoi leur œuvre commune sera continuée par la socia-démocratie des deux pays : l'œuvre du rapprochement franco-allemand, qui doit réussir, si l'Europe du vingtième siècle ne veut pas retourner à la barbarie du moyen âge.

La *Germania*, organe du centre, constate que la personnalité de M. Briand était devenue le symbole de la mentalité française. « Son importance européenne n'est pas contestable. Nous voyons en M. Briand un serviteur convaincu de l'idée de paix, qui a voulu loyalement travailler au rapprochement entre la France et l'Allemagne. Briand n'était jamais parvenu à se libérer complètement des erreurs fondamentales de son pays. »

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* (organe de la grosse industrie) écrit :

En quoi consistait le charme de cet homme, charme auquel personne ne pouvait se dérober ? Dans son humanité et dans cette transfiguration de l'humanité que nous appelons sagesse, cet homme connaissait parfaitement la vie, celle des individus et celle des peuples. Il savait y travailler : c'était sa matière. Il était Français et formé comme un Français, mais rien d'humain ne lui était étranger. Rien ne le surprenait. L'expérience l'avait instruit. Et qui sait si, dans ses rêves, sachant bien qu'il rêvait, il n'entrevoyait pas un monde meilleur et plus beau que celui où il devait s'acquitter de sa tâche ?

En Autriche

On mande de Vienne :

Le comte Coudenhove-Kalergi, président de l'Union paneuropéenne, a fait la déclaration suivante :

Le nom de Briand reste lié à l'avenir de l'Europe. Grâce à lui, l'idée européenne a conquis le droit de cité dans les ambassades et les gouvernements. Sa vie est un pont entre les dix-neuvième et vingtième siècles. Les jeunes de l'Europe le pleureront mieux que les anciens. Saisi tout entier par l'idée européenne, il passe à l'action aux moments critiques, quelques mois avant qu'une catastrophe nouvelle, la crise économique mondiale, se soit déchaînée sur l'Europe. Avec un sens prophétique, il entrevoit le danger qui menace la politique et l'économie européennes, et la voie permettant d'y échapper. Si l'Europe l'avait suivi, des milliers de chômeurs auraient aujourd'hui du travail et la crise qui va l'ébranler jusque dans ses fondements n'aurait pas existé.

Briand tomba parce qu'il était l'homme de l'avenir. La jeunesse de l'Europe exécutera son testament.

M. Mataja, ancien ministre des affaires étrangères, ex-ministre d'Autriche à Paris, a déclaré :

La qualité dominante de M. Briand était le charme. Il ensorcelait les hommes du Nord et ceux du Midi, les gais et les tristes. Il meurt au moment où le monde avait plus que jamais besoin de lui. Dans les grands conflits qui se préparent, qui aura à sa place le geste conciliant et apaisant avec lequel Aristide Briand sut écarter tant de difficultés? Honneur à sa mémoire, à la mémoire du grand homme et à l'homme bon.

M. Schober, ancien chancelier et ministre des affaires étrangères, a salué en M. Briand « un grand Européen, un grand Français..., un apôtre de la paix..., un des plus grands hommes d'Etat du siècle... »

En Espagne

La mort de M. Briand a causé à Madrid une profonde émotion. Le président de la République, M. Alcala Zamora, a déclaré qu'il était très affecté par le décès si subit de l'homme d'Etat français, « une des plus grandes figures de la politique européenne, un homme qui a tant travaillé pour la paix du monde ».

M. Besteiro, président des Cortès, a envoyé un télégramme de condoléances au président de la Chambre française.

Un grand nombre de personnalités, parmi lesquelles le président du conseil, M. Lerroux, et l'ambassadeur d'Italie, ont déposé leurs cartes à l'ambassade de France.

Tous les journaux du soir consacrent de longs et élogieux articles à M. A. Briand.

En Pologne

On télégraphie de Varsovie :

Dans les milieux politiques, notamment à la Diète, où la nouvelle de la mort de M. Briand est parvenue au cours de la séance, la disparition de l'homme d'Etat a été l'objet de longs commentaires. Les députés étaient unanimes à reconnaître le grand vide que sa mort causera dans le personnel politique qui s'est donné la tâche de reconstruire l'Europe après la guerre.

En l'absence de M. Zaleski, actuellement à Genève, M. Beck, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré au correspondant de l'agence Havas :

J'ai été douloureusement frappé par la nouvelle de la mort subite de M. Briand, dont nous espérions tous la guérison. La mort de l'homme dont le nom s'identifiait, pour les nations de l'Europe, avec les grandes initiatives de l'organisation de la paix, sera profondément ressentie par tous. La Pologne, qui voyait en lui un des créateurs et le signataire de l'alliance polono-française, prend aujourd'hui sa part à la douleur de la France.

En Tchécoslovaquie

On télégraphie de Prague :

La nouvelle de la mort de M. Aristide Briand a plongé les milieux politiques dans une profonde consternation, en raison des nombreuses amitiés que l'ancien président du conseil français possédait en Tchécoslovaquie, notamment auprès des principaux hommes d'Etat.

M. Krosta, qui assure l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant le séjour de M. Benès à Genève, a fait, au sujet de la soudaine disparition de M. Briand, les déclarations suivantes :

Nous aimions M. Briand que nous considérions comme notre meilleur ami. Sa collaboration avec M. Bénès était un fait unique dans nos annales. L'importance historique et universelle de la carrière de ce grand homme n'est pas tellement dans l'activité qu'il déploya durant la grande guerre, mais elle réside plutôt dans son œuvre de réconciliation des anciens adversaires, réconciliation qui est le seul espoir que l'Europe puisse avoir dans un avenir meilleur.

Le *Prager Tagblatt* écrit :

Locarno est mort une seconde fois. Il y a six mois, à Berlin, M. Briand se recueillait sur la tombe de Stresemann. Celui qui s'en va portait un nom qui représentait plus qu'aucun autre un programme où s'incarnent les espoirs et les aspirations des meilleurs esprits.

La *Prager Presse* dit :

Français de la tête aux pieds, il était un de ces chefs que seul un régime démocratique peut susciter. Pour nous, Tchécoslovaques, il fut plus qu'un ami, il fut un des parrains de notre République. Il fut au premier rang de ceux qui, toujours, dans toutes les circonstances, étaient aux côtés du jeune Etat pour l'aider et il fut le premier qui vit dans la Tchécoslovaquie, et dans ses efforts pour une nouvelle forme de collaboration, le germe de la future collaboration européenne.

En Yougoslavie

Notre correspondant particulier télégraphie de Belgrade :

Toute la presse de ce matin, se faisant l'écho de la profonde émotion provoquée par la mort de M. Briand, consacre au défunt de longs articles relevant en termes émus le rôle joué par le grand homme d'Etat français, surtout pendant et après la guerre. Les Yougoslaves ne peuvent pas oublier que M. Briand fut l'ardent défenseur du maintien du front de Salonique et que la grande offensive qui rompit le front d'Orient ne fut rendue possible que grâce à la ténacité de celui auquel les soldats de l'armée de Salonique décernèrent le titre de « Premier poilu d'Orient ». Le nom de M. Briand est vénéré en Yougoslavie à l'égal des anciennes figures des héros légendaires de l'histoire douloureuse de la Serbie. Une rue de la capitale porte son nom; le conseil municipal de Belgrade lui avait décerné au cours d'une séance solennelle le titre de citoyen d'honneur. La disparition de l'homme d'Etat français met en deuil la Yougoslavie tout entière, qui perd en M. Briand l'ami des mauvaises heures.

La nouvelle a été connue à Belgrade à la fin de l'après-midi d'hier, s'est répandue rapidement en ville où l'événement fit l'objet de toutes les conversations. La Chambre a suspendu sa séance en signe de deuil. Aujourd'hui à 9 h. 30, la Skoupchtina et le Sénat réunis tiendront une séance commémorative au cours de laquelle les présidents de ces assemblées prononceront des allocutions. Le Sénat et la Chambre ont envoyé dès hier soir des télégrammes de condoléances aux Chambres françaises. Le conseil municipal de Belgrade réuni en séance extraordinaire a rendu un hommage émouvant au citoyen d'honneur de la capitale. Les conseillers écoutèrent, debout, l'allocution du président du conseil municipal, puis une minute de silence fut observée en mémoire du défunt. Tous les édifices publics ont mis leur drapeau en berne. On annonce d'autre part que des cérémonies commémoratives seront organisées dans tout le pays le jour des obsèques.

Le ministre de France à Belgrade, M. Emile Dard, a reçu dès hier de nombreux témoignages de condoléances des plus hautes personnalités du monde politique et diplomatique. Des télégrammes de province ont afflué au cours de la nuit.

On peut donc dire que la Yougoslavie tout entière prend part au deuil qui frappe la France dans la personne d'un de ses plus glorieux fils.

En Roumanie

La nouvelle annonçant la mort de M. Aristide Briand, ancien président du conseil français, qui a été connue à Bucarest par les éditions spéciales des journaux, a causé une vive sensation dans les milieux politiques. La Chambre et le Sénat ont décidé de suspendre leur séance, durant 15 minutes, en signe de deuil.

A la Chambre, M. Argetoiano a rendu hommage au grand disparu.

Le Sénat et la Chambre tiendront aujourd'hui mardi des séances consacrées à M. Briand.

En Bulgarie

Le roi Boris a chargé M. Cambon, ministre de France, de transmettre au président de la République française ses condoléances à l'occasion du décès de M. Briand.

M. Malinof, président du Sobranié et président de la délégation bulgare à la conférence du désarmement, a déclaré :

Un homme d'Etat vient de mourir, dont l'influence ne s'exerçait pas seulement sur la politique extérieure de la France, mais sur la politique extérieure mondiale. Cette perte sera ressentie par le monde entier. Aujourd'hui, lorsque nous travaillons à la consolidation de la paix, lorsque Genève s'efforce de limiter les armements, il faut rappeler que le grand homme d'Etat Briand était l'un des pacifistes les plus énergiques et les plus capables. J'ai des raisons particulières de dire que la Bulgarie doit regretter la mort de M. Briand, car, en particulier pendant ses dernières années, il n'était pas parmi ses ennemis; il comprenait la situation dans laquelle se trouve notre patrie, et faisait tous ses efforts pour l'améliorer. N'oublions pas l'intervention rapide de M. Briand, il y a quelques années, dans le conflit entre la Bulgarie et la Grèce, qui évita une véritable guerre.

En Norvège

La nouvelle de la mort de M. Briand, répandue par T.S.F., a été accueillie par de profonds regrets dans tous les milieux norvégiens où l'œuvre de M. Briand était suivie avec un intérêt tout particulier, ainsi que le prouve le fait qu'il y a dix ans, le comité du prix Nobel du Storting lui avait décerné ce prix.

Aux États-Unis

Dans tous les milieux gouvernementaux, politiques et diplomatiques, la mort de M. Briand a causé une réelle émotion. La grande figure de l'homme d'Etat disparu, son œuvre de paix, le pacte Briand-Kellog lui avaient acquis une affection particulière et un très grand respect partout aux Etats-Unis.

M. Borah a exprimé ses regrets personnels au représentant de l'agence Havas :

M. Briand, a-t-il dit, a eu une carrière remarquable, mais peut-être que le plus grand service qu'il ait rendu à l'humanité fut de défendre la paix.

Je pense qu'il prendra place dans l'histoire en raison de ses efforts pour la paix. Il la soutint dans des circonstances très difficiles et il a fait progresser l'humanité.

Le général Dawes a déclaré que le décès de M. Briand est une perte pour le monde entier. M. Briand exerça une grande puissance stabilisatrice pour le règlement des difficultés européennes d'après guerre. Son influence constructive et son dévouement à la paix ont été universellement reconnus. Sa mort est une perte qui atteint personnellement la multitude d'amis qu'il possédait aux Etats-Unis.

M. Robinson, leader démocrate du Sénat, ancien membre de la conférence du désarmement à Londres, dit également ses regrets du décès de M. Briand.

Il sera regretté dans tous les Etats-Unis comme chef du mouvement pour la paix dans le monde et auteur, avec M. Kellog, du pacte contre la guerre. Il imposa sa personnalité et ses conceptions.

On annonce de Pasadena (Californie) que l'ancien secrétaire d'Etat, M. Kellogg, a été profondément ému par la mort de celui qui fut avec lui l'auteur du pacte contre la guerre et a rendu un éloquent hommage à sa mémoire. Il a déclaré :

Des millions d'hommes pleureront Briand dans de nombreux pays; il fut un grand homme d'Etat, le plus grand défenseur de la paix; sa mort est une perte incalculable pour la France et le monde. Il est inutile de rappeler ce qu'il a fait, spécialement après la guerre, car ce sont des choses connues non seulement de tout homme d'Etat, mais dans le plus humble foyer. Lorsque l'Europe, ravagée par la guerre, s'efforçait de se rétablir de la plus terrible calamité de tous les temps, la voix de Briand fut écoutée et son influence ressentie dans l'intérêt de la paix; il travailla sans répit, afin de prévenir le retour d'une telle calamité; il joua un rôle de premier plan dans les travaux de la Société des nations, aux négociations de Locarno, dans les traités d'arbitrage et de conciliation et dans la négociation du pacte de Paris.

Il possédait un esprit brillant et des sympathies généreuses, son influence et sa réputation grandiront avec le temps. Combien typique est la déclaration qu'il fit récemment : « Moi aussi, je suis un homme de paix. »

La presse consacre de nombreuses colonnes à M. Briand.

A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Hommage de l'assemblée

L'assemblée extraordinaire de la Société des nations siégeait lundi après-midi en commission générale pour continuer l'examen du conflit sino-japonais, lorsque parvint à Genève la nouvelle de la mort de M. Briand. L'émotion fut intense. La discussion est suspendue. Devant l'assemblée tout entière debout, le président M. Paul Hymans prend la parole.

J'ai un douloureux devoir à remplir. Nous venons d'apprendre une nouvelle soudaine et accablante qui vous remplira comme moi, de la plus profonde émotion. Briand vient de succomber à Paris.

Briand a été l'admirable incarnation de l'idée de paix et du rapprochement des peuples, un des artisans les plus puissants de l'œuvre de la Société des nations; sa voix, ses accents, retentissent encore à nos oreilles; nous le voyons devant nous; nous l'aimions et nous l'admirions; il a été l'une des gloires de la France, l'une des illustrations de la tribune; son nom restera attaché au plus noble idéal humain et vivra dans l'Histoire.

Nous adressons à la délégation française — dont nous comprenons l'immense douleur — nos plus profondes condoléances et proposons à l'assemblée, en signe de deuil, de suspendre la séance pendant un quart d'heure.

L'assistance demeure debout et entend, dans le recueillement le plus profond, cette réponse de M. Paul-Boncour, délégué de la France :

Si quelque chose pouvait atténuer la douleur que j'éprouve, à la fois comme délégué de la France, comme ami personnel et collaborateur de M. Briand, pendant tant d'années, et comme serviteur passionné moi-même de cette Société des nations qu'il a tant servie, ce serait à coup sûr les paroles dont vous avez accompagné l'annonce de cette perte irréparable et l'unanimité avec laquelle, dans son silence recueilli, l'assemblée tout entière s'y est associée.

Par une coïncidence émouvante et tragique, il se trouve que pour la réception de cette triste nouvelle est réunie l'assemblée elle-même, la plus haute expression de cette Société des nations, dont il emporte l'amour indéfectible dans la tombe; et elle est réunie précisément pour régler un conflit auquel on peut bien dire qu'il a donné les derniers mois de son activité et les derniers souffles de sa vie.

Il s'en va, sans avoir pu voir, ni dans ce cas particulier, ni dans l'organisation de la paix, en général, l'accomplissement de ce qu'il avait voulu. Permettez-moi de vous dire, dans la douleur que nous éprouvons, et, comme vous avez bien voulu le dire, que la délégation française éprouve plus profondément encore, le meilleur témoignage, l'hommage qui lui aurait été le plus au cœur, c'est que nous persévérions dans l'œuvre qu'il a tentée. Je tiens à vous en apporter l'assurance, sur cette tombe prématurément ouverte, en ce qui concerne la délégation française.

Je ne manquerai pas de dire aux représentants du gouvernement de mon pays et aussi à ces masses profondes de notre peuple qui l'aimaient, parce qu'il aimait la paix, le retentissement profond qu'a eu dans tout l'univers l'annonce de cette perte irréparable.

La séance est ensuite suspendue en signe de deuil.

Déclarations de délégués

Tous les membres des délégations, particulièrement le chef de la délégation allemande; sont venus apporter à la délégation française l'expression de leur profonde émotion et leurs douloureuses condoléances. La plupart ont tenu en outre à traduire leurs sentiments dans des déclarations officielles, dont voici les principales :

De M. Arthur Henderson, président de la conférence du désarmement :

La mort d'Aristide Briand sera ressentie en Grande-Bretagne comme, j'en suis sûr, dans le monde entier, comme un coup très rude à la grande cause qu'il servait si bien. Briand apportait à son œuvre internationale la fleur la plus fine du génie français. Son autorité à Genève reposait par-dessus tout sur le fait que ses collègues savaient qu'il était un grand patriote ; mais, à son patriotisme, Briand ajoutait une largeur d'esprit et une puissance de comprendre les vues d'autrui qui ont établi les traditions sur lesquelles la Ligue des nations vivra.

Il a laissé derrière lui de grandes œuvres. L'une des plus grandes a été la convocation de la conférence du désarmement, mais il a laissé aussi — et c'est encore plus important — la force de sa personnalité et de son dévouement absolu aux grands projets pour lesquels il travaillait. Toutes les nations du monde honoreront sa mémoire comme l'une d'un des plus grands défenseurs de la cause de la paix que la Société des nations ait jamais eus.

De M. Gibson, ambassadeur des Etats-Unis :

J'ai appris la nouvelle tragique de la mort de M. Briand avec le sentiment profond de la perte réelle que nous éprouvons de sa maîtrise et de son inspiration dans les voies de la paix.

Pour le peuple américain, le nom de Briand sera toujours identifié avec l'œuvre accomplie pour la renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale, œuvre qui forme l'une des bases principales qui permettront d'amener à une heureuse conclusion nos travaux de Genève. L'idéal dont Briand était la noble incarnation lui survivra.

De M. Weiszacker, représentant de l'Allemagne en l'absence de M. Nadolny, chef de la délégation allemande .

J'aurais voulu dire quelques mots devant mes collègues pour m'associer aux paroles du président, M. Hymans. J'aurais dit alors la profonde émotion que je ressens en présence de la mort de ce grand homme d'Etat. Il y a seulement quelques semaines nous avions la bonne fortune de siéger sous sa présidence, à Paris; il y a quelques mois, il faisait à Berlin pour rapprocher les peuples français et allemand, un voyage, malgré le mauvais état de sa santé. Toute personne qui a eu la chance de siéger à Genève sous la présidence d'Aristide Briand garde le souvenir de la puissante personnalité de ce grand homme d'Etat, qui fut attaché par des liens d'amitié personnels à M. Stresemann.

De M. Benès, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie :

La grande personnalité de M. Briand apparaîtra dans toute sa force plus tard. Depuis seize années j'ai eu l'honneur de suivre son travail et la lutte pour la réalisation de ses grandes idées. Aussi bien pendant la guerre que dans l'année 1921, et, de nouveau, depuis l'année 1925 jusqu'à aujourd'hui, j'ai très souvent pu pénétrer dans l'intimité même de sa pensée et de son activité. M. Briand restera, pour l'avenir, un des hommes d'Etat français qui ont admirablement synthétisé le génie de la France, au moment où le monde, déchiré et tourmenté, aspirait le plus à la paix et à la réconciliation. Il n'a pas réussi entièrement, mais ses idées continueront à vivre.

De M. Zaleski, ministre des affaires étrangères de Pologne :

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris la triste nouvelle de la mort de M. Briand. C'est une perte cruelle pour la France et pour la Société des nations. M. Briand a occupé pendant de longues années une place exceptionnelle à la Société. Son dévouement à la cause de la paix, son talent incomparable, son esprit si ardent à rechercher tout ce qui unit les nations, ont fini par faire de lui l'homme en qui la volonté collective de paix a trouvé son incarnation. En Pologne, nous nous souvenons aussi que c'est M. Briand qui a signé le traité d'alliance franco-polonaise qui est l'expression des relations si cordiales et si proches qui unissent les deux pays et qui a pour but de concourir au maintien de la paix européenne.

De M. Marinkovitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie :

La mort de M. Briand provoquera une profonde impression en Yougoslavie qui s'associera de tout cœur au deuil qui vient de frapper la France. Le peuple yougoslave gardera pieusement la mémoire du grand homme d'Etat français et n'oubliera jamais la fidèle amitié que M. Briand lui a témoignée pendant et depuis la guerre, ainsi que les services qu'il a rendus à la paix du monde.

Enfin les membres de l'Association internationale des journalistes accrédités auprès de la Société des nations ont adressé à M. André Tardieu un télégramme exprimant leur douleur de la mort « de ce grand sage qui nous a honorés de son amitié souriante et fidèle; pour nous, Aristide Briand a été et restera une des gloires de la France, de l'Europe, de la Société des nations et de l'humanité ».

CHINE ET JAPON

L'assemblée extraordinaire de la Société des nations

SÉANCE DE LA COMMISSION GÉNÉRALE

On télégraphie de Genève :

La séance de la commission générale de l'assemblée extraordinaire de la Société des nations a été ouverte lundi, à 15 h. 45, par M. Paul Hymans.

« J'ai reçu, dit le docteur Yen, délégué de la Chine, du docteur Soong, vice-président du conseil exécutif, un télégramme m'informant que la Chine est prête à négocier un armistice sur la base des conditions contenues dans la résolution adoptée la semaine dernière par l'assemblée extraordinaire, à savoir, que l'armistice sera limité à la cessation des hostilités et au retrait des troupes japonaises sans aucune condition. Le télégramme précise que les négociations pour la conclusion de l'armistice n'ont pas encore commencé. »

Après cette communication, on reprend le débat général ouvert samei matin.

La commissioi entend d'abord M. Titulesco (Roumanie) qui déclare que pour statuer sur le fond de la question, une étude objective est nécessaire, mais que d'ores et déjà l'assemblée est en mesure de proclamer les principes directeurs de toute solution future. Ces principes sont au nombre de six : 1° Arrêt immédiat et définitif de toute hostilité; 2° Conclusion aussi rapide que possible d'un armistice militaire sans conditions politiques; 3° Application intégrale de l'article 10 du pacte, clef de voûte de toute l'institution de Genève; 4° Nécessité de protéger les biens et la vie des sujets japonais; 5° Nécessité de baser les négociations à venir sur le respect scrupuleux de tous les traités et engagements internationaux; 6° Nécessité pour la Société des nations d'affirmer une doctrine unique à l'égard de tous ses membres, quelle que soit leur situation géographique respective.

En terminant, M. Titulesco estime que pour l'examen du conflit, l'assemblée doit procéder de telle sorte qu'il ne puisse subsister le moindre doute sur le fait que le pacte et les traités lient tous les membres de la Société des nations, sans distinction.

A ce moment arrive la nouvelle de la mort de M. Briand. M. Paul Hymans, au nom de l'assemblée, rend hommage au défunt.

A la reprise de la séance, la commission poursuit la discussion générale.

M. Zaleski, ministre des affaires étrangères de Pologne, souligne que le pacte contient l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les membres de la société.

Sir John Simon, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, après avoir affirmé sa conviction que la Société des nations est l'instrument indispensable au maintien des bonnes relations internationales, fait quelques remarques au nom de son gouvernement sur la procédure pratique qui lui semble appropriée dans les circonstances actuelles.

La présente assemblée a pour obligation primordiale de faire tout son possible pour aboutir à un règlement du litige. La tâche est évidemment difficile, mais, constate sir John Simon, elle sera facilitée par la présence dans cette assemblée, des représentants des deux parties, de membres de la société ayant des intérêts spéciaux dans la concession de Shanghaï et qui peuvent ainsi fournir d'utiles renseignements et aussi par le fait que des Etats non membres de la Société tels que les Etats-Unis d'Amérique, ont mis leurs fonctionnaires au service de la Société des nations.

En dehors de cette médiation, l'assemblée aurait un second devoir à remplir qui pourrait s'exprimer dans une déclaration que chaque membre ici présent peut et doit signer sans délai. Cette déclaration très importante pourrait être faite sans attendre les résultats de l'enquête; elle ne toucherait pas au fond du litige, mais examinerait les méthodes les plus appropriées à la recherche d'une solution de la controverse.

« En effet, ajoute sir John Simon, c'est la première fois que l'assemblée se trouve en présence d'un appel basé sur l'article 15. Il importe de ne pas engager l'avenir par des jugements prématurés. Dans cette déclaration, la Chine et le Japon ainsi que tous les autres Etats présents à l'assemblée déclareraient à nouveau que le pacte n'autorise pas un Etat quelconque, si fondés que puissent être ses griefs, à chercher à se faire justice à lui-même autrement que par des moyens pacifiques. La déclaration ferait également allusion au pacte de Paris qui condamne le recours à la guerre comme instrument de politique nationale et aussi à l'article 10 du pacte qui proclame l'intégrité du territoire et l'indépendance politique des Etats membres. Une pareille déclaration peut être faite sans toucher au fond du problème. L'utilité d'une pareille déclaration serait, ajoute sir John Simon, de concentrer à nouveau l'attention du monde sur les moyens les plus propres à régler les litiges; elle proclamerait l'intérêt et le devoir de tous les Etats de rester fidèles à la Société des nations à l'heure de son épreuve la plus dure; elle affirmerait enfin que tout progrès est impossible autrement que par les moyens que la Société des nations est appelée à organiser et à fournir : les moyens de la paix et de la justice. »

Le président donne ensuite lecture du texte d'un projet de résolution présenté par M. Restrepo, délégué de la Colombie, et invitant le gouvernement chinois à prendre toutes mesures pour sauvegarder la vie et les biens des ressortissants japonais à Shanghaï et en Mandchourie, invitant le gouvernement japonais à retirer ses troupes de la région de Shanghaï et à commencer l'évacuation de la Mandchourie, d'accord avec les termes de la résolution du conseil, et demandant que l'évacuation du territoire chinois soit terminée dans un délai à fixer d'après les nécessités techniques par une commission nommée par l'assemblée.

M. Rosso, au nom de la délégation italienne, pense que tous moyens doivent être employés pour assurer un règlement, en conformité de l'article 16 du pacte qui prévoit une action conciliatrice et médiatrice, déjà commencée par le conseil. Le plan approuvé par ce dernier dans sa séance du 9 février prévoit la réunion d'une conférence qui doit se tenir à Shanghaï. D'autre part, la commission d'enquête nommée par le conseil, en vertu de l'article 11 du pacte, se trouve déjà sur les lieux. Il y a là un programme d'action qui ouvre des chances sérieuses d'un règlement ultérieur. En l'adoptant, l'assemblée ne renoncerait en aucune façon à prendre d'autres mesures au cas où ce programme ne donnerait pas les résultats attendus.

L'institution par l'assemblée d'une commission spéciale chargée de suivre les événements d'Extrême-Orient, ne paraît pas, pour le moment indispensable.

Le représentant de l'Allemagne, M. de Weizsæcker constate que le conflit sino-japonais a pris des proportions qui lui enlèvent le caractère d'un conflit local : la Société des nations est placée en face d'un problème international. Elle a été créée pour maintenir et assurer la paix. Elle faillirait à sa mission si elle n'y parvenait pas.

L'Allemagne, plus que tout autre Etat, a un grand intérêt à voir le règlement pacifique des différends internationaux.

C'est le principe qui la guidera dans les mesures à prendre. L'assemblée extraordinaire de la Société des nations, comme la conférence générale du désarmement, doit aboutir. Il ne suffit pas de se nourrir d'optimisme, il vaut mieux être franc et ne pas se bercer d'illusions. Il faut envisager les faits et en tirer les conséquences.

Ceci dit, l'orateur se rallie sincèrement à la proposition formulée par sir John Simon. Par ailleurs, il pense qu'il vaut mieux reconnaître franchement un échec que de se contenter d'une solution de pure forme. (Applaudissements.)

La parole est, ensuite, à M. Paul-Boncour, délégué de la France, pour une brève déclaration.

« La France est prête, dit-il, à s'associer à toute résolution et toute mesure que l'assemblée jugera le plus susceptible de résoudre le conflit et d'assurer le maintien et les respect des stipulations du pacte dans lequel la France a mis toute sa confiance ; elle a fondé sur son respect, comme sur le respect des traités, toute sa politique extérieure. »

M. Paul-Boncour montre que l'effort principal doit, maintenant, tendre à la conclusion d'un armistice absolu qui, seul, peut donner les apaisements dont tous ont besoin.

En terminant, il affirme que ce n'est pas seulement par la création d'une commission, mais par l'affirmation claire et nette de ces principes directeurs dont parlait sir John Simon, que l'autorité de l'assemblée peut se manifester.

Enfin, M. Narcisse Garay, représentant d'un petit Etat au conseil, le Panama, retrace l'activité médiatrice et conciliatrice de ce dernier, en insistant surtout sur la décision prise le 10 décembre dans la session de Paris.

Plusieurs orateurs sont encore inscrits. La séance est levée à 19 h. 25 et la suite de la discussion est renvoyée à mardi après-midi, 15 h. 30.

Un quatrième rapport de la commission consulaire de Shanghaï

On télégraphie de Genève :

Le secrétariat de la Société des nations publie un quatrième rapport de la commission consulaire de Shanghaï sur les derniers événements dont cette ville et ses environs ont été le théâtre.

Il soulignait en terminant, que « l'ingérence » des Japonais dans le domaine de la police municipale de Shanghaï, avait fait l'objet de protestations répétées auprès des autorités japonaises.

Nouvelles escarmouches

On télégraphie de Shanghaï :

Suivant un communiqué officiel japonais, les troupes chinoises ont attaqué un avant-poste nippon de Liuho. Les Japonais ont reçu l'ordre de rester sur la défensive.

Le commandant de la 19e armée a donné l'ordre de cesser immédiatement les hostilités.

Sur l'ordre du gouvernement, les troupes chinoises ont évacué la gare du Midi, terminus de la ligne Shanghaï-Hankéou. Avant de se retirer, elles ont saboté les voies. En outre, selon les *North China Daily News*, elles ont retiré le matériel roulant et rendu inutilisable le réseau téléphonique et télégraphique.

A Shanghaï

On télégraphie de Shanghaï :

On annonce d'autre part que les nationaux nippons à Shanghaï ont été attaqués à plusieurs reprises par les Chinois. On compte quelques morts. Les autorités navales japonaises ont fait savoir qu'elles étaient décidées à « adopter toutes mesures nécessaires si la stuation ne s'améliorait pas ».

La police municipale de son côté, déclare que 681 résidants chinois de la concession internationale ont été porté manquants depuis le début des hostilités. On croit que 403 d'entre eux auraient été arrêtés par les Japonais.

Eu égard aux fréquentes agressions dont sont victimes les résidants japonais, de la part de la populace, le quartier général des fusiliers marins a protesté par l'intermédiaire du consul du Japon, auprès des autorités pour qu'on veille plus strictement à empêcher le retour de ces incidents.

Arrestation de Feng Yu Siang

On télégraphie de Shanghaï :

Les milieux chinois sont très émus par le bruit selon lequel Feng Yu Siang et ses aides de camp auraient été arrêtés par des émissaires de Tchang Kaï Chek.

En Mandchourie

On télégraphie de Tchang-Tchoun, la nouvelle capitale de la Mandchourie, qu'une grande animation règne dans la ville en raison de la prochaine arrivée de Pou Yi, chef du pouvoir exécutif du nouvel Etat mandchou. Pou Yi doit entrer en fonctions cette semaine.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 9 MARS 1932

LA MUSIQUE

A L'OPÉRA-COMIQUE : Cinquantième représentation de « Quand la cloche sonnera... », drame lyrique en un acte, paroles de MM. d'Hansewick et P. de Wattyne, musique de M. Alfred Bachelet. Débuts de Mlle Joye, lauréate du Conservatoire, dans « Carmen ».

A LA SALLE GAVEAU : Gala de danse donné par Mlle Anna Stephann, de l'Opéra-Comique, et M. Fausto Santhia.

CORRESPONDANCE : Une lettre de M. Ch.-M. Widor au sujet du nouveau statut des professeurs du Conservatoire;une lettre de M. J.-E. Spenlé sur « Elektra ».

Les critiques et les amateurs ont célébré avec une accumulation d'éloges la récente reprise d'*Elektra* à l'Académie nationale de musique. Dans le même moment, la cinquantième représentation de *Quand la cloche sonnera...* a passé à peu près inaperçue à l'Opéra-Comique. Seul le public a fait franchement justice à M. Alfred Bachelet, dont il a acclamé la musique et les interprètes. Pourtant on peut dire que *Quand la cloche sonnera...* est le pendant, la contre-partie française d'*Elektra*. L'œuvre de M. Alfred Bachelet est de la même coupe hardie, de la même longueur d'haleine, de la même puissance de détente que l'œuvre de M. Richard Strauss. N'aurait-on pas dû accorder à l'une et à l'autre une égale attention?

Il y a dix ans, lorsque *Quand la cloche sonnera...* fut joué pour la première fois, l'ouvrage de M. Alfred Bachelet fut salué de louanges unanimes. Il était facile d'en prévoir le destin triomphant. M'appliquant dès lors à classer la partition à son rang, j'en avais fait, ici même, l'analyse, à la source. Je n'y reviens aujourd'hui que pour envisager le rapprochement obligé et maintes fois tenté entre *Quand la cloche sonnera...* et *Elektra*.

On a voulu voir une ressemblance entre ces deux actes lyriques, surtout parce que leur durée d'exécution était inaccoutumée. De là à accuser l'imitation, il n'y avait qu'un pas. En réalité, les partitions diffèrent du tout au tout aussi bien que les sujets respectifs des deux drames. La musique de M. Bachelet se déroule d'un courant beaucoup plus transparent que celle de M. Richard Strauss. L'écriture du premier est horizontale, tandis que celle du second est verticale. Là, les thèmes sont très modulants, et partagés, au lieu qu'ici, ils demeurent, pendant toute l'action, d'une forme brève et identique. La méthode de M. Bachelet est littéraire, distinguée, allégée, et d'une espèce d'académisme bouillonnant. Le système du compositeur de *Salomé* et d'*Elektra* est autrement hasardé, rude, fougueux, orageux, et ne se tient aucunement au point de vue du goût et du choix des moyens. Est-ce à dire que l'un l'emporte sur l'autre? Non pas. Nous sommes en présence de deux musiciens d'une réputation consacrée. Ils sont, autant l'un que l'autre, préoccupés du frappant, du saisissant. Ils cultivent, chacun à part, un genre audacieux. Mais la personnalité de l'auteur d'*Elektra* était depuis longtemps définie lorsque celle de l'auteur de *Quand la cloche sonnera...* commençait de venir à la lumière; on ne saurait, pour cela, assujettir l'un à l'autre ces deux compositeurs d'envergure et d'action.

Avec *Quand la cloche sonnera...* M. Alfred Bachelet avait donné il y a dix ans un véritable coup de maître. On peut aujourd'hui en juger en parfaite connaissance de cause. Cette partition, qui est de l'époque encore héroïque qui a suivi immédiatement la guerre, a son prix, sa saveur propre. Elle continue d'agir puissamment sur l'esprit du public. On en reçoit même une impression plus profonde aujourd'hui qu'hier. Malgré les empêchements de toutes sortes, *Quand la cloche sonnera...* trouve justement maintenant un regain de renommée. Qu'il faut donc de longs efforts aux musiciens français pour triompher, quand leurs rivaux étrangers ont des appuis de tous côtés et acquièrent si facilement la gloire!

Mme Balguerie et M. Julien Lafont, qui participèrent à la création de *Quand la cloche sonnera...* ont reparu dans les rôles de Manoutchka et d'Akimitch. La vocation de Mme Balguerie s'est prononcée il y a dix ans sous le masque de l'héroïne de M. Bachelet. La cantatrice nous y offre les meilleures lumières sur son beau talent. Elle y témoigne toujours de sa force d'épanchement, de sa passion rayonnante. M. Julien Lafont dresse avec solidité et grandeur l'image du vieux gardien Akimitch. Un jeune ténor, M. Verdière, dont les moyens éclatants n'avaient pu avoir tout leur jeu à l'Opéra, s'est révélé avec ses traits distinctifs à la salle Favart. Il traduit au vif le rôle d'Yascha. Il y exerce librement sa vaillance. A l'orchestre, M. Fourestier éclaire, d'une adresse infiniment expressive, les points saillants de cette partition d'un fond si résistant et d'un si mâle lyrisme.

Mlle Joye, qui a obtenu aux derniers concours du Conservatoire deux premiers prix, a effectué ses débuts dans *Carmen*. Le rôle semble un peu trop peser aux jeunes épaules de cette frêle chanteuse. Il y faut une préparation autrement graduée, un avancement réel des connaissances techniques du théâtre. Mlle Joye n'est encore en possession que d'une fort jolie voix qu'elle conduit avec goût. Avant d'aborder, par fâcheuse émulation, un rôle de cette taille, elle aurait dû terminer certains stages imposés. C'est mal servir la carrière à laquelle elle se destine que de lui permettre de s'approcher sans précaution d'un chef-d'œuvre comme *Carmen*. A ses côtés, M. Sydney Rayner n'est pas un don José fort engageant. Le rôle de l'amant de Carmen comporte une grande partie de dialogue parlé que le ténor étranger déclame avec un détestable accent américain. De plus, son émission vient de la gorge et il ne chante pas constamment avec toute la justesse convenable. Mais il a de l'emportement et il produit son effet auprès du public que nous voyons maintenant à l'Opéra-Comique. M. Bourdin anime le rôle d'Escamillo avec autorité, avec une élégance aisée. Mlle Cuvillier est agréable à voir et à entendre sous les traits de Micaëla. M. Frigara enlève à merveille l'orchestre et met en relief vigoureux les hautes qualités dramatiques de la partition.

Au second acte de *Carmen*, une jeune danseuse, Mlle Anna Stephann, s'est montrée avec une grâce si attachante et si fière qu'on était poussé à la voir au cours du spectacle de danses dont elle était la vedette à la salle Gaveau. On a ainsi pu l'apprécier dans le plein exercice et la juste application de ses dons. En un boléro « stylisé » elle s'est distinguée avec la plus louable simplicité. Elle est fine, légère et spirituelle. Sa technique de danseuse ne laisse plus rien à désirer. Pour tant de labeur est-ce trop demander que de l'autoriser à déployer son art sur une scène régulière ?

La part faite aux circonstances, il me faut revenir à des questions plus sérieuses. J'ai déjà signalé ici les épreuves et les infortunes du corps enseignant de la rue de Madrid. Le sort des professeurs du Conservatoire se débat en ce moment même. Je viens de recevoir à leur sujet une lettre parfaitement explicite de M. Ch.-M. Widor et que je m'empresse de communiquer à nos lecteurs.

Mon cher ami,

Malgré l'*appel des intellectuels*, signé et lancé par les cinq mille personnalités les plus en vue du monde de la pensée et de l'art, malgré notre *comité national de défense de l'enseignement supérieur des beaux-arts*, malgré les avis généreux de parlementaires éminents appartenant à tous les partis, justice n'a pas été encore rendue aux professeurs de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et du Conservatoire national de musique et de déclamation.

Le budget des beaux-arts a été voté par la Chambre hâtivement. Les interventions des députés chargés de plaider notre cause n'ont pu se produire. Les engagements pris l'année dernière sont restés lettre morte

Pourtant, dans son rapport du budget des beaux-arts, M. Jean Locquin, député de la Nièvre, avait écrit l'an passé : « Il n'est plus possible de laisser subsister une telle iniquité, à laquelle le Parlement n'aurait jamais donné la consécration législative s'il avait connu la situation paradoxale qu'on lui proposait de perpétuer. » Et, parlant au nom de la commission des finances, M. Locquin ajoutait : « Il est bien entendu que la mesure proposée ne constitue qu'une étape et qu'elle amorce la revision de ces traitements qui nous paraissent insuffisants. » MM. Edouard Herriot, Louis Marin, Antoine Sallès, soutenus par M. Vincent Auriol, avaient, sur ce sujet, prononcé des discours d'une éloquence probante.

L'acte de réparation fut envisagé au Sénat avec non moins de décision. Après l'énergique intervention de M. Savignol, vice-président du groupe de l'art, M. le ministre du budget avait déclaré : « Je suis prêt à reconnaître qu'il faut peut-être changer de conception et acheminer les émoluments accordés à ces professeurs vers un régime qui les fasse ressembler à des traitements de fonctionnaires. *Je me borne à demander qu'on admette que la mesure soit réalisée par étapes.* » Le regretté Victor Bérard avait longuement dénoncé la situation actuelle des professeurs de l'enseignement supérieur des beaux-arts « Quand on passe aux beaux-arts, disait-il, c'est un tohu-bohu, un chaos absolument sans nom... C'est là où, plus que partout, il faudrait instaurer véritablement un statut des professeurs, une régularité de traitements... » Et il concluait avec netteté : « *Il faudrait avoir un statut et des traitements.* » En réponse à M. Savignol, M. Abel Gardey, rapporteur général du budget, avait dit : « Il est indiscutable que le gouvernement doit étudier de nouveau la situation de ce personnel intéressant et au prochain budget, le cas échéant, solliciter de nouveaux crédits. »

Le statut réclamé par M. Victor Bérard, cette haute figure du Parlement et de l'Université, était enfin édifié cette année. La commission de l'enseignement de la Chambre l'avait adopté à l'unanimité par une proposition de résolution éloquemment rapportée par M. Antoine Sallès. Les deux présidents de la commission des finances avaient donné leur entier accord. Un amendement dans ce sens avait été signé par les représentants de tous les partis : MM. Edouard Herriot, Louis Marin, Jean Locquin, Vincent Auriol, Antoine Sallès, Edouard Soulier, et MM. Pierre Appell, Baudouin-Bugnet, Robert Bellanger, Paul Bernier, Aimé Berthod, Lucien Besset, Emile Borel, Bravet, André-J.-L. Breton, Bussat, Chevrier, Daniélou, Louis Dreyfus, Jean Fabry, le marquis de la Ferronnays, MM. Frot, Edouard Grinda, Grumbach, Hymans, Jaubert, Jouffrault, Eugène Lautier, Henri Lorin, Jules Moch, Montigny, Nogaro, Pic, le colonel Picot, MM. Queuille, Etienne Rognon, Rucart, Taudière, de Tessan, Ybarnégaray.

Enfin, M. Mario Roustan, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, avait bien voulu se déclarer partisan de la réforme, la veille même de la discussion.

Nous voulons espérer que, devant le Sénat, la question se posera dans toute son acuité et qu'elle sera enfin résolue.

C'est pour remercier publiquement les représentants du Parlement, émus par la justice de notre cause, et aussi pour vous révéler avec précision les étapes par où a passé la réforme exigée impérieusement par les circonstances, que je vous écris.

En tout cas, l'établissement du statut des professeurs de l'enseignement supérieur des beaux-arts ne peut plus souffrir de retard. Nous sommes certains que le Sénat le comprendra.

Croyez, cher ami, à mes sentiments bien affectueux.

CH.-M. WIDOR,
Président du comité national de défense de l'enseignement supérieur des beaux-arts.

Comment ne pas prendre fait et cause en faveur des professeurs du Conservatoire lorsque M. Ch.-M. Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, intervient avec cette ardeur? Nous n'ignorons pas que nos dirigeants sont plus disposés à restreindre qu'à accroître les dépenses publiques. Mais il ne s'agit pas ici de relèvement de traitements ni de réformes onéreuses. Il ne faut que réparer un oubli flagrant, une injustice intolérable. Tous ceux qui ont en souci l'avenir de la musique française partageront avec ardeur les sentiments du secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Le statut des professeurs de l'enseignement supérieur des beaux-arts a été longuement négocié et résolu sous main. Tous les parlementaires consultés y ont énergiquement adhéré. Pour quels motifs n'a-t-il pu encore être voté à la Chambre? Au moment où la musique provoque, seule, le développement d'une industrie considérable comme la T. S. F., au moment où l'Exposition d'art français à Londres suscite l'admiration universelle, la gratitude nationale devrait s'exprimer d'une façon plus marquée envers le corps enseignant conservatorial.

Nous sommes certains que le Sénat, dont le jugement plus froid n'est animé que d'impartialité, aidera à la réhabilitation désirée et saura pourvoir à des nécessités immédiates. Il ne convient pas de pousser à bout nos professeurs d'art. Peut-être n'ont-ils pas encore usé de tous les moyens de démonstration. S'ils en arrivaient à des extrémités, notre amour-propre et notre prestige souffriraient par trop.

Puisque nous sommes en veine de correspondance, on me permettra de reproduire quelques passages d'une importante lettre que j'ai reçue de M. Jean-Edouard Spenlé, l'éminent professeur à la faculté des lettres de Strasbourg :

Je me suis attaché moi-même, m'écrit M. Spenlé, dans un article intitulé « *la Magie d'Elektra* » et paru dans le numéro de la *Revue d'Allemagne* consacré à Hofmannsthal (numéro d'octobre-novembre 1929) à dégager la grande pensée symbolique qui domine ce drame, telle que d'ailleurs Hofmannsthal lui-même l'a, à diverses reprises, esquissée dans sa correspondance avec Richard Strauss. Il importe de reconnaître que cette pensée profonde est complètement masquée par la partition qui ne s'attache qu'au côté extérieur, pittoresque, exotique et sauvage du texte. Le commentaire musical a complètement faussé le sens profond de la pièce — en imposant au spectateur, ou plutôt à l'auditeur, l'inévitable rapprochement avec *Salomé* — (cela apparaît surtout dans les articles d'Alfred Kerr sur *Elektra*) alors qu'Hofmannsthal a, à diverses reprises, protesté contre cette fausse interprétation. Quelque admiration que j'éprouve pour la musique de Strauss, j'estime qu'elle a rendu un très mauvais service aux vers splendides de Hofmannsthal, et surtout à l'inspiration très noble de son drame. En particulier, la danse d'Elektra n'est pas la danse « d'une Ménade en furie ». C'est une danse profondément religieuse et rituelle, une offrande muette et un hymne de joie, d'une joie surhumaine — comme d'ailleurs l'indiquent les dernières paroles d'Elektra : « A celui qui est *heureux* comme nous, une seule chose convient encore : *se taire et danser.* » Je n'ai pas encore vu une seule actrice qui ait mis en évidence le sens profond du drame de Hofmannsthal et nous ait fait assister à cette métamorphose complète qui se produit chez le personnage qui, Furie et Ménade au début, finit sur le plan d'une surhumanité héroïque et divine, prêtresse inspirée.

J.-E. SPENLÉ.

P. S. — Il est assez curieux que la première vision d'Elektra a été suggérée à Hofmannsthal par la Duse. Cela ressort nettement des articles de Hofmannsthal sur Eleonora Duse, publiés dans un récent volume intitulé *Loris* (pseudonyme de Hofmannsthal), notamment à la page 242, où Hofmannsthal salue chez la Duse la « grande danseuse tragique », la seule capable d'incarner la grande « démona » religieuse et prophétique. C'est peut-être à la Duse que Hofmannsthal songeait en écrivant son drame.

J'avais lu avec le plus vif intérêt l'article publié par M. Spenlé dans la *Revue d'Allemagne*. Le célèbre germaniste voit dans Elektra « une possédée démoniaque » ; il découvre dans son action « le maléfice d'une sorcière » et jusqu'à la névrose et au refoulement de Freud. Je suis un peu déconcerté par ce point de vue spécial, qui ne me paraît pas s'accorder avec la conclusion religieuse et rituelle du drame, ni avec « l'origine du dithyrambe tragique ». Il est vrai, comme le signale M. Spenlé, que la Duse avait projeté de jouer Elektra. Une grande comédienne française, Mme Suzanne Desprès, a accompli en sa place le dessein; à ceux qui en étaient curieux, elle a révélé tous les dessous du rôle. La question est d'ailleurs toute littéraire. Il ne m'est pas possible de l'envisager ici dans son ampleur. Il y a comme une brûlante hostilité dans l'appréciation que M. Spenlé porte sur la partition de M. Richard Strauss. Notre érudit correspondant serait-il davantage ému par la musique de M. Alfred Bachelet ? Du moins, dans le livret de *Quand la cloche sonnera...*, le problème littéraire ne peut se poser. La partition est seule digne d'attention.

HENRY MALHERBE.